



PROGRAMME CONTINENTAL D'INVESTISSEMENT DANS LE SECTEUR DE L'EAU (PIA)

TERMES DE REFERENCE: CONSULTANT NATIONAL CHARGE DE MENER UNE EVALUATION DES BESOINS DE PREPARATION DU PAYS (ERP) POUR LE FONDS VERT POUR LE CLIMAT (FVC) AU MALI

1. Contexte du Programme Continental d'Investissement dans l'Eau en Afrique (AIP)

Le 6 septembre 2023, les Chefs d'État et de Gouvernement africains se sont engagés à soutenir la mise en œuvre du **Programme Continental d'Investissement dans l'Eau en Afrique (AIP)**, dans le cadre de la Déclaration de Nairobi sur le Changement Climatique (Nairobi Declaration on Climate Change).

L'Afrique est hautement vulnérable au changement climatique, ce qui devrait avoir un impact significatif sur l'eau, avec une augmentation des sécheresses, des inondations, de la rareté de l'eau et des maladies hydriques. Malgré cette vulnérabilité marquée, de nombreux pays africains disposent d'une capacité limitée pour accéder aux financements climatiques destinés aux investissements stratégiques dans l'eau.

L'accès aux financements climatiques pour la sécurité de l'eau en Afrique est essentiel pour atteindre les objectifs de la Stratégie et du Plan d'Action de l'Union Africaine (UA) sur le Changement Climatique et le Développement Résilient (2022-2032) (AU Climate Change and Resilient Development Strategy and Action Plan), qui reconnaît la nécessité de renforcer les systèmes hydriques résilients au climat sous l'Axe 2: Adoption de trajectoires vers un développement résilient et transformateur face au climat.

Le Programme Continental d'Investissement dans l'Eau en Afrique (AIP) soutient la mise en œuvre de cette stratégie. L'AIP a été adopté lors de la 34^e Session Ordinaire de l'Assemblée des Chefs d'État et de Gouvernement de l'UA le 7 février 2021, dans le cadre du Plan d'Action Prioritaire 2 du Programme pour le Développement des Infrastructures en Afrique (PIDA). La Stratégie de l'UA sur le Changement Climatique et le Développement Résilient (2022-2032) reconnaît l'AIP comme une initiative phare pour la transformation des systèmes hydriques.

La mise en œuvre des investissements en eau en Afrique est nettement en deçà des objectifs fixés pour répondre aux besoins sociaux et économiques croissants du continent. On estime qu'au moins 30 milliards USD supplémentaires par an d'ici 2030 doivent être investis pour atteindre l'Objectif de Développement Durable (ODD) 6 sur l'eau et l'assainissement. Actuellement, seuls 10 à 19 milliards USD sont investis chaque année.

L'AIP vise à combler le déficit d'investissement en eau, en mobilisant au moins 30 milliards USD supplémentaires par an d'ici 2030 et en créant cinq millions d'emplois pour contribuer à la Vision Africaine de l'Eau 2025 et aux cibles des ODD liées à l'eau d'ici 2030.

L'AIP repose sur **cinq piliers** visant à **réduire le déficit d'investissement en eau en Afrique**:

- a) **Panel international de haut niveau de l'UA-AIP sur les investissements dans l'eau en Afrique** – Ce Panel international de haut niveau sur les investissements dans l'eau en Afrique a été créé en 2022, réunissant des Chefs d'État actuels et anciens ainsi que des leaders mondiaux. En 2023, le Panel a soutenu l'UA dans le développement et le lancement du rapport [Africa's Rising Investment Tide](#) et du [Plan d'Action pour l'Investissement dans l'Eau en Afrique](#), qui proposent des voies d'action concrètes pour aider les pays à mobiliser au moins 30 milliards USD supplémentaires par an d'ici 2030 pour la mise en œuvre de l'AIP.
- b) **Tableau de bord (Scorecard) des investissements en eau AIP-PIDA** – Le [Tableau de bord des investissements en eau AIP-PIDA](#) vise à améliorer la responsabilité mutuelle, la transparence et l'efficacité des financements et investissements hydriques. Cet outil aide les pays à suivre les progrès, établir des références, identifier les blocages et prendre des mesures pour répondre aux besoins en investissements hydriques de l'Afrique. Il a été adopté par l'AUDA-NEPAD en février 2022 et a été développé et testé dans 10 pays en 2023, avant son déploiement à l'échelle des États membres de l'UA.
- c) **Programmes d'investissement en eau aux niveaux régional et national** – L'AIP soutient les États membres de l'UA dans le développement de programmes nationaux d'investissement en eau, visant à combler le déficit d'investissement. De nombreux pays africains sont extrêmement vulnérables à la variabilité climatique et souffrent de capacités institutionnelles faibles, d'infrastructures hydriques inadéquates et de systèmes d'information insuffisants pour assurer une gestion efficace de l'eau. Les programmes nationaux d'investissement en eau visent à combler ces lacunes, en s'appuyant sur les enseignements tirés du Tableau de bord AIP-PIDA.
- d) **Facilité Internationale d'Investissement Mixte AIP** – L'AIP évaluera la nécessité d'une Facilité Internationale d'Investissement Mixte, pour aider les pays à mobiliser l'Aide Publique au Développement (APD) et des financements sous forme de subventions, afin de réduire les risques liés aux investissements hydriques prioritaires à travers divers instruments et sources financières innovants. Ceux-ci incluent les fonds souverains, garanties, financements commerciaux, investisseurs institutionnels, fonds de capital-investissement, fondations, investissements d'impact basés sur la valeur et financements climatiques.
- e) **Égalité de genre et autonomisation des femmes et des filles dans l'investissement en eau** – Le **Programme de Développement Climatique Transformateur pour l'Eau et le Genre (AIP WACDEP-G)** vise à développer des outils permettant aux gouvernements de traiter les inégalités systémiques dans la prise de décision, la planification et la mise en œuvre des investissements. Il favorise une approche transformatrice des institutions, structures et relations sociales. L'AIP WACDEP-G a été testé dans cinq pays africains entre 2020 et 2024, avec une prévision d'expansion à d'autres pays du continent.

2. Contexte du projet AU AIP Multicountry GCF Readiness

La République du Mali fait partie des quinze (15) pays bénéficiaires de la première phase du Projet « Appui à la Préparation au FVC du Programme Multi-Pays de la Commission de l'Union Africaine pour Accélérer le Programme d'Investissement dans l'Eau (AU AIP Multicountry GCF Readiness Project) ». Le projet est financé par le Fonds Vert pour le Climat (FVC) pour un montant total de Six Millions Cent Soixante Quatre Mille Cinquante Trois (6 164 053) Dollar US. Il est mis en œuvre par la Commission de l'Union Africaine à travers le Partenariat Mondial de l'Eau (GWP) en Afrique Australe (GWPSA) et l'Unité de Coordination du GWP en Afrique (UC-GWP Afrique).

L'objectif général du projet est de renforcer les capacités des pays participants à planifier les investissements en eau résilients au climat et à préparer des projets pour entreprendre des actions climatiques. Cet objectif sera atteint à travers les interventions suivantes:

- Renforcer la capacité des pays en matière de programmation des financements climatiques et d'accès direct aux ressources du GCF, avec un accent sur les actions climatiques liées à l'eau ;
- Améliorer les cadres stratégiques de planification des investissements en eau résilients au climat, en développant des programmes d'investissement en eau ;
- Développer les pipelines de projets nationaux, à travers l'élaboration de notes conceptuelles ;
- Mettre en place une plateforme continentale de connaissances et d'investissement, pour faciliter l'apprentissage et les investissements en matière de sécurité de l'eau en Afrique.

3. Objectifs de la mission de consultation

Cette consultation vise à soutenir la planification stratégique du Mali pour le soutien à la préparation du FVC en réalisant une évaluation complète des besoins de préparation du pays (ERP) pour l'Autorité Nationale Désignée (AND) ou le point focal. Cette évaluation servira d'exercice fondamental pour identifier les lacunes en matière de capacités, les besoins institutionnels et les obstacles politiques qui entravent l'accès et l'utilisation efficaces des ressources du FVC et, plus largement, du financement climatique. Les conclusions de l'ERP éclaireront directement l'élaboration des termes de référence (TDR) du Mali pour la préparation du pays, alignés sur la Stratégie de préparation et de soutien préparatoire du FVC pour la période 2024-2027, afin d'orienter les futures demandes de financement et de soutien à la préparation.

Plus précisément, la consultation vise à identifier et évaluer les besoins de préparation du pays afin de:

1. Renforcer les capacités institutionnelles de l'Autorité Nationale Désignée (AND) ou du point focal à coordonner efficacement le financement du FVC et, plus largement, le financement climatique ;

2. Mettre en place ou améliorer des mécanismes de coordination inclusifs pour impliquer les parties prenantes concernées, notamment les entités gouvernementales, la société civile, le secteur privé et les groupes vulnérables, dans la planification et la mise en œuvre des investissements climatiques ;
3. Améliorer l'environnement politique et réglementaire afin de soutenir la formulation, l'alignement et la mise en œuvre de cadres stratégiques pour le climat, tels que les Contributions Déterminées Nationales (CDN), les Plans Nationaux d'Adaptation (PNA) et la Stratégie à long terme (SLT) ;
4. Améliorer la capacité du pays à prioriser, planifier et développer des pipelines d'investissement climatique de haute qualité, alignés sur les objectifs de programmation et les critères d'investissement du FVC ;
5. Renforcer les capacités des institutions nationales, y compris les Entités d'Accès Direct (EADs) potentielles, à respecter les normes d'accréditation du FVC et à mettre en œuvre des projets de financement climatique ;
6. Promouvoir la gestion des connaissances, le Suivi, Evaluation et Apprentissage ('Monitoring, Evaluation, and Learning' - MEL) et les mécanismes de coopération pour soutenir une programmation fondée sur des données probantes, la collaboration régionale et l'amélioration continue des interventions de préparation ;
7. Permettre l'élaboration de termes de référence solides pour la préparation des pays, fondés sur des données probantes, pilotés par les pays et alignés sur la stratégie de préparation et de soutien préparatoire du FVC 2024-2027.

4. Méthodologie et approche recommandées

La méthodologie adoptée pour cette mission doit garantir une approche rigoureuse, participative et factuelle afin de garantir la pertinence, la qualité et l'efficacité de l'évaluation (*ci-joint en annexe le Guide facultatif pour les pays sur la planification stratégique du soutien à la préparation*). Elle doit être structurée, inclusive et axée sur les résultats, intégrant les éléments clés suivants:

1. Examen documentaire et analyse des informations existantes: Collecter et examiner les documents nationaux pertinents, notamment les stratégies climatiques (par exemple, les CDN, les PNA, les SLT), les cadres politiques, les mandats institutionnels, les subventions de préparation antérieures et les documents de programmation par pays, afin d'établir une compréhension fondamentale du paysage du financement climatique ;

2. Questions d'orientation pour l'administration du FVC: Suivre le « Guide facultatif à l'intention des pays sur la planification stratégique du soutien à la préparation » du FVC afin d'identifier systématiquement les lacunes en matière de capacités. Les réponses doivent éclairer le diagnostic des besoins de préparation, conformément au Cadre de gestion des résultats du FVC (RRMF) et à la stratégie 2024-2027 du Programme de préparation et de soutien préparatoire du FVC ;

3. Engagement inclusif des parties prenantes et appropriation nationale: Organiser et faciliter des consultations, des entretiens et des réunions de validation avec un large éventail de parties prenantes nationales, notamment l'AND/le point focal, les ministères sectoriels, la société civile, le secteur privé, les partenaires de développement et les acteurs infranationaux. Assurer la pleine participation des groupes marginalisés, promouvoir l'égalité des sexes et l'inclusion sociale, et soutenir le leadership national et l'appropriation institutionnelle tout au long du processus d'évaluation et de priorisation ;

4. Approche participative et inclusive: Mobiliser les parties prenantes par le biais d'ateliers de consultation, de réunions de validation et de plateformes de dialogue afin de garantir l'appropriation, de favoriser le consensus et d'intégrer les connaissances locales, l'égalité des sexes et l'inclusion sociale dans la planification de la préparation ;

5. Intégration des meilleures pratiques et apprentissage comparatif: S'appuyer sur les enseignements tirés des précédentes initiatives de préparation et des évaluations similaires menées dans d'autres pays ou régions pour enrichir l'analyse et éclairer les recommandations concrètes.

5. Étendue du Travail

5.1. Activité 1: Réaliser l'évaluation des besoins de préparation du pays (ARN)

Le consultant réalisera une évaluation structurée et participative afin d'identifier les lacunes institutionnelles, techniques et politiques du Mali en matière de préparation, ainsi que ses besoins en capacités. Plus précisément, il réalisera les activités suivantes:

5.1.1. Examen de la documentation existante et cartographie institutionnelle:

a) Recueillir et analyser les stratégies et cadres nationaux pertinents en matière de changement climatique (par exemple, CDN, PNA, SLT, programme pays du FVC, précédentes subventions de préparation du FVC).

b) Examiner les mandats institutionnels, les dispositifs de gouvernance et les mécanismes de coordination pertinents pour le financement climatique.

c) Cartographier les institutions existantes engagées dans le financement climatique telles que l'AND, ministères sectoriels, Entités d'Accès Direct (EAD), Organisations de la Société Civile (OSC), entités du secteur privé, etc.), leurs rôles et leurs relations.

5.1.2. Administrer les questions d'orientation du FVC pour la planification stratégique:
Appliquer les « Questions d'orientation pour la planification stratégique et les termes de référence pour la préparation des pays » du FVC afin d'évaluer les besoins en matière de préparation.

5.1.3. Évaluer les capacités institutionnelles et l'état de préparation de l'AND et des agences d'évaluation climatique potentielles:

a) Identifier les points forts et les lacunes de l'AND en matière de coordination des processus du FVC, de financement des programmes, de mobilisation des parties prenantes et de supervision des cycles de projet.

b) Aider l'AND, si nécessaire, à identifier les Entités d'Accès Direct (EADs) potentielles susceptibles de satisfaire aux normes d'accréditation du FVC.

5.1.4. Évaluer l'environnement politique et réglementaire favorable:

a) Examiner l'existence, la cohérence et la mise en œuvre des politiques, cadres juridiques et instruments réglementaires liés au climat qui soutiennent l'investissement climatique intégré (par exemple, cadres de planification des investissements, intégration budgétaire des risques climatiques, lignes directrices pour l'action infranationale).

b) Identifier les lacunes politiques qui entravent l'engagement du secteur privé et la participation inclusive des groupes vulnérables à la programmation et à l'investissement du financement climatique.

5.1.5. Analyser la planification des investissements climatiques et la capacité de développement du pipeline:

a) Examiner la capacité du pays à prioriser et à séquencer les investissements conformément aux stratégies nationales et aux objectifs de programmation du FVC.

b) Évaluer la présence, la qualité et l'état de préparation des idées de projets, des notes conceptuelles ou des plans d'investissement en cours d'élaboration.

c) Identifier les obstacles institutionnels ou le soutien nécessaire à la mise à l'échelle de la conception et de l'origine des projets.

5.1.6. Évaluer les systèmes de suivi, de rapportage, d'apprentissage et d'échange de connaissances:

- a) Identifier les dispositifs et outils institutionnels de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (SEA), de suivi, de rapportage et de vérification (MRV) et de suivi du financement climatique.
- b) Évaluer la mesure dans laquelle les résultats, les enseignements et les meilleures pratiques sont recueillis, diffusés et utilisés pour la prise de décision.
- c) Examiner les possibilités de renforcement de la coopération régionale, des échanges entre pairs et de la collaboration Sud-Sud.

5.1.7. Synthétiser les résultats et formuler les besoins prioritaires en matière de préparation:

- a) Consolider les données issues de l'étude documentaire, des consultations des parties prenantes et de l'évaluation de l'état de préparation.
- b) Hiérarchiser les principales lacunes en matière de préparation et les domaines de renforcement des capacités, conformément à la stratégie de préparation du FVC 2024-2027.
- c) Fournir une liste d'activités réalisables pour combler les lacunes identifiées en matière de préparation et éclairer la rédaction d'un cahier des charges (TDR) solide et fondé sur des données probantes pour la préparation des pays.

5.2. Activity 2: Faciliter la validation de l'évaluation des besoins de préparation et des recommandations

Cette activité porte sur la validation nationale du rapport d'évaluation des besoins de préparation et de ses recommandations. Une fois l'évaluation des besoins terminée (activité 1), cette étape garantit que les principales conclusions, les lacunes identifiées et les priorités de préparation proposées sont examinées et approuvées par les parties prenantes concernées, notamment l'AND, les agences d'évaluation de développement potentielles et d'autres institutions nationales.

Le consultant devra:

- 5.2.1. Assister l'AND ou le point focal dans la préparation et l'organisation de l'atelier de validation, y compris la définition de l'ordre du jour et la préparation des supports de présentation.
- 5.2.2. Présenter le projet de rapport d'évaluation des besoins de préparation et les activités de préparation prioritaires proposées aux parties prenantes dans un format clair et structuré.

5.2.3. Animer des discussions inclusives lors de la session de validation afin de recueillir les commentaires d'un large éventail d'acteurs, notamment les institutions gouvernementales, le secteur privé, la société civile et les partenaires de développement.

5.2.4. Documenter tous les commentaires des parties prenantes et intégrer les contributions pertinentes dans la version finale du rapport d'évaluation des besoins de préparation et des recommandations.

6. Livrables attendus

Livable 1: Un rapport complet d'évaluation des besoins de préparation, incluant, sans s'y limiter:

a) Principaux résultats de l'évaluation

b) Les lacunes identifiées, classées selon les domaines thématiques suivants, conformément aux « Questions directrices pour la planification stratégique et l'élaboration des termes de référence pour la préparation des pays » du FVC:

- Rôles, responsabilités et mécanismes de coordination de l'AND ;
- Cadre politique, réglementaire et stratégique, y compris les lacunes en matière d'engagement du secteur privé ;
- Accréditation et capacités de programmation des EAD potentielles ;
- Priorisation des programmes et des investissements par pays ;
- État et qualité des notes conceptuelles et des idées de projets ;
- Supervision et coordination des projets climatiques ;
- Engagement et analyse des parties prenantes ;
- Gestion des connaissances et collaboration

c) Besoins de préparation prioritaires

d) Recommandations, y compris une liste proposée d'activités de préparation potentielles pour combler les lacunes identifiées, avec les institutions responsables correspondantes, afin d'éclairer l'élaboration de termes de référence (TDR) de préparation des pays ciblés et réalisables.

Livable 2: Rapport de l'atelier de validation, résumant les débats de l'atelier, la liste des participants, les principaux commentaires reçus et la manière dont les commentaires ont été traités dans le rapport final.

Tous les livrables seront fournis en langue française dans leur version provisoire et en langues française et anglaise dans leur version finale. P.S. Le consultant doit tenir compte de cet effort de traduction des livrables dans son offre.

7. Exigences en matière de suivi/ rapports

Livrables	Nombre de jours	Pourcentage du montant total pour chaque produit livrable
Rapport de démarrage, comprenant entre autres, la note méthodologique approfondie, y compris le chronogramme d'exécution détaillé ainsi que la structuration de la rédaction de chacun des livrables attendus de la mission, etc. ;	5 jours après la signature du contrat	20%
Rapport complet d'évaluation des besoins de préparation	10 jours de travail	40%
Rapport de l'atelier de validation, résumant les débats de l'atelier, la liste des participants, les principaux commentaires reçus et la manière dont les commentaires ont été traités dans le rapport final	6 jours de travail	40%

8. Profil du/de la consultant(e)

Le consultant doit posséder les qualifications minimales suivantes:

1. Un doctorat ou un master dans un domaine pertinent tel que l'économie, la finance, les sciences de l'environnement, les politiques publiques, les études de développement ou toute autre discipline connexe.
2. Au moins sept ans d'expérience professionnelle avérée en évaluation des besoins ou en consultation des parties prenantes pour la conception et la mise en œuvre de projets liés au changement climatique.
3. Une expérience avérée de travail avec des institutions gouvernementales, des organismes publics, des organisations internationales ou privées et des entités nationales de coordination.

4. Une solide connaissance des processus de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et des cadres internationaux de négociation sur le changement climatique.
5. Une solide compréhension des sources internationales de financement climatique, notamment du Fonds vert pour le climat (FVC), ainsi que du rôle et des responsabilités de l'Autorité Nationale désignée (AND) dans l'engagement du FVC.
6. Une expérience avérée en évaluation des capacités institutionnelles, en élaboration de plans d'action et en conseil politique dans le contexte du changement climatique ou de la planification du développement.
7. Une bonne connaissance du contexte socio-économique et politique du Mali.
8. Capacité à travailler de manière autonome avec un minimum de supervision et à collaborer efficacement avec les communautés, les organismes de réglementation, les acteurs du secteur privé et les parties prenantes gouvernementales.
9. La maîtrise du français requise est requise ; La maîtrise de l'anglais est un atout majeur.

9. Durée de la mission et exigences

9.1. Durée

La durée proposée pour la présente mission est de 21 hommes-jours au total répartis sur une période calendaire de 02 mois à partir de l'ordre de service de commencer, jusqu'à la remise des livrables finaux de la mission.

9.2. Présentation des offres de soumission

Les consultant(e)s intéressé(e)s et ayant les qualifications et expériences requises, sont invité(e)s à soumettre leur proposition comprenant une offre technique et une offre financière complètes, conformément aux présents termes de référence.

Les offres rédigées en langue française devront comporter, entre autres, les pièces suivantes:

Pour l'offre technique:

- une lettre de soumission datée et signée, mentionnant la disponibilité immédiate
- une lettre de soumission datée et signée, mentionnant la disponibilité immédiate du/de la consultant(e), adressée à Monsieur le Secrétaire Exécutif du GWP-SA ;
- la compréhension et les observations sur les termes de référence ;
- la méthodologie détaillée, envisagée pour la réalisation de la mission, décrivant les étapes, méthodes et outils proposés pour la production de chacun des livrables attendus ;
- le chronogramme détaillé des activités à mener pour chaque livrable ;

- le Curriculum Vitae détaillé soutenu des expériences en lien avec la mission, les preuves nécessaires et les diplômes du (de la) Consultant(e) ;
- une liste de missions similaires (avec les références du commanditaire, attestations de bonne fin d'exécution) du (de la) Consultant(e) ;
- Une déclaration sur l'honneur (Annexe 3) dûment remplie par le (la) Consultant(e).

Pour l'offre financière:

- La lettre de soumission datée et signée et indiquant le montant de l'offre en chiffres et en lettres (en Dollars américains) ;
- un budget détaillé en lien avec les honoraires et frais ventilés par Homme/jour et par unité selon le cadre de présentation du budget.

Les demandes des offres technique et financière doivent être adressé au Secrétaire Exécutif de GWPSA.

Note sur l'impôt retenu à la source: GWPSA NPC Ltd (la société) doit, conformément à l'article 58 de la loi sur l'impôt sur le revenu du Botswana CAP 52:01 (Loi), déduire une retenue à la source au taux par défaut de 15 % conformément à la convention de double imposition (DTAA) applicable pour tout autre pays. L'impôt ainsi déduit doit être remis au Service de Perception Unifié au Botswana (BURS), et la société doit délivrer au bénéficiaire/entrepreneur des certificats fiscaux BURS, qui peuvent, selon les lois fiscales du pays de résidence de l'entrepreneur, être utilisés pour demander des crédits d'impôt étrangers.

9.3. Dépôt des offres de soumission

Votre offre doit nous parvenir au plus tard le 15/08/2025 à 17.00 heures (heure de Bamako) uniquement par email à:

- M. Amidou Goita, Point focal & GCF NDA, MALI, amidougoita@gmail.com ;
- M. Hamidou Waigalo, Chef de Division Aménagement hydraulique DNH, haigalo@yahoo.fr
- M. Adama Bagayoko, Coordinateur Technique National, adama.bagayoko@aipwater.org
- M. Maxime Teblekou, Chef de programme GWP-AO, maxime.teblekou@gwpao.org
- Copie à Julienne Ndjiki, Administratrice régionale de Programme pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre julienne.ndjiki@gwpsaf.org

9.4. Evaluation des offres

La sélection des offres se fera en deux étapes: une première étape relative à l'évaluation des offres techniques suivie d'une seconde étape relative à l'évaluation des offres financières.

9.4.1. Offres techniques

L'évaluation et la comparaison des offres techniques se feront séparément et indépendamment de toute considération financière. Elles seront notées sur **100 points sur la base des critères mentionnés dans le tableau ci-dessous**.

Pour être éligible, l'offre technique du soumissionnaire doit obtenir la note minimale de 70 sur 100.

9.4.2. Offres financières

L'évaluation financière ne concernera que les offres des soumissionnaires pré-qualifiés après l'évaluation technique.

Les notes des offres financières (Nf) seront calculées comme suit:

$Nf = 100 \times Fm/F$, avec:

- **Nf**: Note financière du soumissionnaire ;
- **Fm**: Proposition financière la plus basse des offres retenues techniquement ;
- **F**: Proposition financière du soumissionnaire.

Évaluation finale

Les offres seront classées en fonction de leur note globale (NG) selon la formule suivante:

$NG = [Nt \times (70\%)] + [Nf \times (30\%)]$ avec:

- NG: Note globale ;
- Nt: Note technique ;
- Nf: Note financière.

Le choix du de la) Consultant(e) sera porté sur l'offre ayant obtenu la note globale (NG) la plus élevée.

Tableau: Barème de notation de l'offre technique

Elements	Points
Compréhension et observations sur les termes de référence de la mission	10
Cohérence et pertinence de l'approche méthodologique et du chronogramme d'exécution de la mission	40
Références techniques du (de la) Consultant(e) national(e) • Diplômes exigées (10) • Une expérience avérée de travail avec des institutions gouvernementales, des organismes publics, des organisations internationales ou privées et des entités nationales de coordination (10). • Connaissance des processus de la CCNUCC et des cadres internationaux de négociation sur le changement climatique (10). • Compréhension des sources internationales de financement climatique, notamment du Fonds vert pour le climat (FVC), ainsi que du rôle et des responsabilités de l'Autorité nationale désignée (AND) dans l'engagement du FVC (5). • Expérience avérée en évaluation des capacités institutionnelles, en élaboration de plans d'action et en conseil politique dans le contexte du changement climatique ou de la planification du développement (5). • Bonne connaissance du contexte socio-économique et politique du Mali (10).	50
Total	100